

Liberté Égalité Fraternité

> Rectorat 3, boulevard de Lesseps 78017 Versailles Cedex

L'inspection Pédagogique Régionale de l'EPS

Versailles, le 16 septembre 2022

L'inspection pédagogique régionale de l'éducation physique et sportive

aux

Conseils pédagogiques des collèges, des lycées d'enseignement général technologique et professionnel et des établissements d'enseignement adapté, publics et privés sous contrat

à l'attention de Mesdames et Messieurs les professeurs d'EPS

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Education physique et sportive - Lettre de rentrée 2022.

Cette lettre de rentrée comporte deux volets :

- Volet 1 : Commun à l'ensemble des disciplines d'enseignement
- Volet 2 : Propre à l'EPS :
 - Introduction
 - La formation continue (EAFC)
 - Les examens
 - Une culture du développement professionnel réaffirmée

Lettre de tous les corps d'inspection

Nous espérons que vous abordez cette nouvelle année avec enthousiasme et nous vous souhaitons une rentrée aussi agréable que possible. Plus que jamais, nous souhaitons travailler en toutes choses à la réconciliation de l'effort, constitutif du travail et de tout progrès et du plaisir, d'enseigner et d'apprendre. Nous sortons en effet d'une longue et difficile période qui nous fait sentir combien l'école doit devenir pour tous, professionnels et élèves, un facteur d'épanouissement autant que de réalisation personnels.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux collègues, entrants dans le métier (stagiaires, contractuels) et dans l'académie. Nous remercions les tuteurs, les mentors et chacun d'entre vous qui les accompagnez spontanément et facilitez leur prise de fonction dans les établissements.

La période que nous avons connue, si fortement contrainte par les conditions sanitaires, aura néanmoins permis le développement des outils pédagogiques et notamment de ressources hybrides qui sont aujourd'hui au bénéfice de votre exercice. N'hésitez pas à consulter les sites académiques disciplinaires et à vous emparer des ressources transversales telle que la mallette hybridation en ligne sur Ariane Organiser la continuité pédagogique - Mettre en œuvre l'hybridation. Nos élèves restent fortement marqués par la période écoulée dont ils sortent pour nombre d'entre eux fragilisés, dans leur relation aux apprentissages et aux autres, à l'école ou à leur avenir. Ceci doit nous engager à maintenir élevées notre attention et notre vigilance.

Des directions pédagogiques nationales et académiques

L'école poursuit ses efforts pour inclure les élèves en situation de handicap. Le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) est ouvert à tous ceux d'entre vous qui souhaitent acquérir et faire reconnaître leurs compétences dans ce domaine

En tout enseignement, se dessinent également les valeurs qui fondent les relations sociales et notre conception de la vie ensemble : depuis plusieurs années, l'école affirme sa résolution de rendre effective l'égalité entre les filles et les garçons, de former des citoyens instruits de leurs devoirs les uns envers les autres (EMC) et envers l'environnement qui rend possible leur existence, à travers le développement durable (EDD), enfin d'assumer exemplairement l'hospitalité en accueillant les enfants ukrainiens et plus généralement les enfants allophones. Elle entend donner à tous les élèves accès à la culture (Pass culture pour tous), à l'ouverture linguistique, à une éducation physique et sportive. La promotion de l'esprit critique, lequel consiste essentiellement à s'assurer des conditions qui permettent d'accorder sa confiance, doit être au cœur des enseignements. Elle trouve appui dans une nouvelle culture scolaire de l'oralité destinée à permettre à tous les élèves de s'exprimer et de communiquer. La valorisation de la parole, de la lecture à voix haute, de la discussion et du débat d'idées est le moyen de développer cette parole personnelle, instruite, réfléchie.

Au collège, les évaluations de 6ème doivent être conçues comme un outil infléchissant les pratiques d'enseignement. Des éléments d'orientation et notamment de connaissance de métiers permettent aux élèves de construire progressivement leur parcours à compter de la 5ème.

Au lycée, l'orientation doit être réfléchie continûment depuis la classe de seconde qui en pose les jalons pour construire un parcours de réussite. Il nous appartient de développer encore la construction des compétences, de cultiver chez nos élèves l'aptitude à lier les savoirs, les mobiliser et les appliquer dans des situations ou des tâches intellectuelles complexes, et de mieux former à leur évaluation. Des ressources académiques vous accompagnent dans cette direction forte de nos enseignements : Mobiliser les évaluations nationales pour mieux accompagner les élèves.

Un pilotage académique qui met l'accent sur l'accompagnement

L'académie de Versailles souhaite encourager et accompagner les professeurs dans leur démarche de développement professionnel.

Elle s'efforce ainsi tout particulièrement en cette rentrée :

- de consolider les compétences et la position institutionnelle des professeurs contractuels par la voie de la formation et des concours ;
- d'accompagner les néo-titulaires par des mentors;
- d'accompagner les professeurs titulaires dans le développement de leurs compétences pour devenir conseiller pédagogique (tutorat et mentorat) ou formateur (Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique CAFFA); de les aider à diversifier les situations d'enseignement par l'acquisition de compétences connexes (Discipline non linguistique DNL, certifications, CAPPEI...); de soutenir leur évolution de carrière, notamment par la préparation des concours de personnel d'encadrement ou de l'agrégation.

Cet accompagnement résulte naturellement de la culture collective qui représente aujourd'hui une dimension essentielle du métier d'enseignant. La concertation des équipes pédagogiques et éducatives autour d'objets professionnels partagés, des classes et des projets augmentent les possibilités de chacun et la cohérence de l'ensemble. Les formations entre pairs en établissement (Formation à initiative locale FIL) en sont un levier important. Parallèlement, les pratiques collectives des élèves améliorent leur autonomie collective et les compétences sociales indispensables dans le monde contemporain.

Dans ces perspectives et avec la volonté de suivre et faciliter vos projets et expérimentations pédagogiques, les corps d'inspection vous renouvellent leur volonté d'être à votre écoute et à vos côtés.

Nous avons, cette année encore, de belles choses à accomplir ensemble et nous réjouissons par avance de nos démarches concertées. Veuillez être assurés, chères et chers professeurs et conseillers principaux d'éducation de toute la considération et la gratitude que suscitent votre travail et votre engagement.

Lettre de rentrée du groupe Éducation Physique et Sportive

Nous sommes heureux de vous retrouver et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux professeurs, ainsi qu'à ceux qui rejoignent les établissements de notre académie.

Nous avons une attention toute particulière pour l'accompagnement des enseignants stagiaires.

Nous restons mobilisés à vos côtés et souhaitons pouvoir vous conseiller au fil de l'eau et en fonction de l'évolution de notre contexte académique.

L'enseignant d'éducation physique et sportive tient une place centrale dans la construction d'une école engagée. Par la dimension singulière de la mise en jeu du corps, le rôle de l'enseignant d'EPS s'inscrit de manière originale dans le projet collectif d'une école porteuse qui vise la réussite de tous les élèves. Le temps de la leçon est un temps riche en opportunités d'apprentissages, de progrès individuels et collectifs, facteurs de bien-être et d'épanouissement.

Les enseignants ont montré, pendant la crise sanitaire, un engagement et une adaptabilité qui ont permis la continuité pédagogique et l'enrichissement des pratiques dans et hors le temps scolaire.

En cette rentrée, de nouvelles perspectives d'actions réaffirment la mise en œuvre d'un projet républicain qui promeut l'égalité des chances. Si les JOP24 et leur rayonnement pour la promotion de la pratique sportive s'annonce de manière plus marquée, nous gardons à l'esprit les défis sociaux, environnementaux qui se posent à nous et nous demandent d'agir.

Agir pour la transmission des savoirs fondamentaux

La priorité ministérielle donnée à la promotion du « savoir-nager » et du « savoir rouler » montre que notre discipline a toute sa place dans la transmission des savoirs fondamentaux. Il s'agit d'en prolonger, avec toute l'amplitude possible, leurs maîtrises dans une perspective d'égalité des chances quelles que soient les conditions et origines sociales de nos élèves.

Agir pour le développement de la pratique sportive

Le temps de la leçon est pour de trop nombreux élèves le seul temps de pratique physique hebdomadaire. Au collège et au lycée, les dispositifs visant à le renforcer sont à mettre en cohérence avec le temps de l'enseignement obligatoire dans une perspective de promotion de la santé et de lutte contre la sédentarité.

Agir pour l'égalité, la mixité et le respect de l'autre

La profession est engagée depuis de nombreuses années sur cet enjeu fondamental. Il s'agit de proposer une éducation physique et sportive favorisant la mixité et le vivre ensemble, permettant ainsi de lutter contre les stéréotypes, les violences sexistes et toutes les formes de harcèlement.

Agir pour l'émancipation par la culture

Le temps de la leçon ou du sport scolaire représente un espace favorable à la culture sportive, à la créativité et à l'expression de sa sensibilité. En contribuant plus largement à une éducation artistique et culturelle en actes, il s'agit pour l'enseignant d'EPS de questionner un nouveau rapport à soi, aux autres et permettre la construction d'un esprit critique.

En investissant pleinement ces différentes thématiques, le projet pédagogique disciplinaire de votre établissement contribue à l'ambition collective d'une école engagée pour l'excellence, l'égalité, le bien-être et la transmission des valeurs de la république.

L'éducation physique et sportive est une discipline qui se veut inclusive.

Les enseignants de l'académie de Versailles disposent de <u>ressources</u> pour s'informer et se former afin de proposer une adaptation des enseignements en lien avec des besoins éducatifs particuliers. Un stage annuel sur le thème de l'EPS adaptée propose de mieux connaître les différents types de handicap et les préconisations qui leur correspondent.

Les enjeux de santé et de bien-être sont particulièrement mis en lumière au sortir du contexte sanitaire que nous venons de connaître. Plus que jamais, il est nécessaire d'engager nos élèves à adopter des habitudes de pratiques physiques et sportives. Un diagnostic en appui sur des tests tels que « Tous en forme » utilisés par la caravane santé de l'UNSS, permettra de mieux orienter l'offre de formation et surtout les modalités d'intervention auprès des élèves. Un volet santé/bien-être a toute sa place dans le cadre de chaque projet pédagogique EPS.

La préparation des <u>JOP de 2024</u> est l'occasion de mettre l'accent sur le bénéfice de la pratique sportive et les valeurs de l'olympisme. Un établissement labellisé Génération 2024 s'engage à développer et maintenir une dynamique liée au sport et à l'Olympisme dans laquelle l'EPS prend une place centrale. C'est ainsi l'occasion d'un croisement des regards et la possibilité de projets interdisciplinaires porteurs de sens pour les élèves.

Le développement et l'usage grandissant des **outils numériques** optimisent la communication, les interactions et les organisations entre les différents acteurs. Les outils et les applications développés permettent de mieux appréhender les apprentissages selon différentes modalités et temporalités. Ils enrichissent des pratiques professionnelles, contribuent à l'innovation et à l'expérimentation. Ces nouvelles modalités réfléchies, sans pour autant être systématiques, constituent une plus-value pour le développement des compétences disciplinaires et transversales par et pour l'élève.

Le <u>site académique EPS</u> propose de nombreuses ressources en appui des travaux du <u>GEP</u> EPS qui développe et mutualise des outils innovants.

Nous attirons plus particulièrement votre attention sur les éléments suivants :

La Formation Continue :

L'année 2022 est marquée par le lancement de l'École Académique de la Formation Continue (EAFC). Celle-ci a vocation à former, accompagner et conseiller les 102 000 personnels de l'académie.

Ses objectifs sont de proposer une offre de formation continue plus lisible, plus accessible et plus cohérente afin de mieux répondre aux besoins de tous les personnels et de tous les territoires.

Les premières transformations majeures concernent la création de nouveaux parcours de formation. Cette notion de parcours peut revêtir différentes formes :

- Un parcours qui traite une thématique de manière transversale à plusieurs disciplines (l'oral, l'évaluation, ...)
- Un parcours qui traite une thématique avec une progressivité dans le contenu proposé (l'utilisation des outils numériques niveau 1 niveau 2, ...)
- Un parcours qui traite une thématique sous différents aspects (actualiser son projet pédagogique en EPS : diagnostiquer choisir, cibler Evaluer, ...)

<u>L'ouverture du portail EAFC</u> permet un accès unique à cette offre de formation en remplacement de GAIA. Ceci amène de nouvelles modalités d'inscription avec l'utilisation de l'application Sofia-FMO (Suivi et Organisation des Formations Internes à l'Académie - Fiche de Mise en Œuvre)

- La possibilité pour les enseignants de s'inscrire au fil de l'eau sur toute la durée de l'année scolaire : Genially de l'EAFC EPS
- Une inscription en deux temps :
 - L'abonnement. Je m'informe car je suis intéressé par une formation. (Cela se fait sur le portail EAFC). Je reçois un lien lorsque celle-ci est ouverte.
 - La préinscription. Je m'inscris pour recevoir une convocation, sous réserve de l'accord de mon chef d'établissement. Cela se fait sur Sofia-FMO. L'application est accessible via votre <u>portail Arena</u>, onglet « Gestion des personnels »

Pour l'EPS, la structuration de l'offre de formation en bassin reste d'actualité. Vos <u>animateurs</u> sont vos interlocuteurs privilégiés.

Les examens

Au lycée, après deux sessions d'examens 2020 et 2021 réalisées en contrôle continu, cette rentrée scolaire s'inscrit par un retour normalisé du contrôle en cours de formation pour la session 2023.

L'année de transition vécue lors de la session 2022 rappelle toute l'importance d'une constitution rigoureuse du dossier certificatif pour sécuriser l'évaluation du parcours lycéen. Aussi et pour chaque département, des réunions de rentrée auront lieu en octobre 2022 pour rappeler le cadre règlementaire du CCF, préciser les attendus et les exigences du dossier certificatif et préconiser aux équipes, différents modes opératoires de gestion tout au long de l'année dans l'établissement.

Ce retour d'expérience appuyé du <u>rapport de la CAHPN</u> devrait permettre à chacun d'observer ses pratiques, ses résultats et de prolonger la réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite des élèves.

A ce titre, l'inspection pédagogique régionale remercie l'ensemble de la profession pour sa mobilisation et son adaptation concernant la mise en œuvre de l'évaluation des élèves aux différents examens.

Nous saluons particulièrement les référents départementaux en appui aux Inspecteurs, les professeurs d'EPS, rédacteurs des référentiels d'examens et les lecteurs des sous-commissions pour l'ampleur du travail réalisé. L'exercice, remarqué à l'échelle de l'académie et du territoire national, témoigne d'un réel engagement et d'une volonté de construire, pour les élèves un parcours de formation pluriel, conforme et ambitieux. Les commissions départementales, engagées en mars et juin 2022 dans l'étude des référentiels certificatifs instaurent un dialogue pédagogique vertueux et un accompagnement dynamisant. Les évaluations finales proposées sont, pour la majorité des établissements, stabilisées et fonctionnelles. Les productions actuelles ne sont pas remises en cause au regard de la nouvelle

circulaire. Une Note relative aux Examens sera prochainement déposée sur le site disciplinaire et vous apportera les précisions nécessaires pour l'ensemble des enseignements de la discipline. <u>Tableau synthétique certification Bac GT</u>

Actualités réglementaires :

- Dispositions de la circulaire du 25-03-2022 - BO n°17 du 28 avril 2022 :

Evaluation de l'EPS, organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et référentiel national d'évaluation » à compter de la session d'examen 2023.

Les champs d'apprentissage ayant fait l'objet de modifications sont les champs n° 1, 3 et 4.

 Dispositions de la circulaire n°2019-129 du 26 septembre 2019 Note de service du 28-7-2021 :

Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022. La note d'EPS de l'enseignement commun sera affectée d'un coefficient 6 à partir de la session 2023.

Pour rappel, en classe de première et terminale, les notes des bulletins trimestriels doivent être référées aux 3 AFL des APSA évaluées. Les notes inscrites ont vocation à être prises en compte pour l'orientation dans Parcoursup. En terminale, les notes obtenues lors des CCF constituent un élément de la note trimestrielle ou semestrielle. D'autres éléments complémentaires peuvent être pris en compte s'ils sont explicités dès le début de la séquence dans le cadre du projet d'évaluation de l'établissement. Il est aussi intéressant et important de caractériser, le cas échéant, le parcours du lycéen au sein de l'Association Sportive, des différents dispositifs disciplinaires et au-delà.

Au collège, les bilans de fin de cycle 3 et 4 visent à qualifier l'efficacité des apprentissages en permettant à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés pour pouvoir progresser. Ils constituent des temps privilégiés pour réguler le parcours de formation. Les modalités d'évaluation en cours de cycle privilégient autant que possible une évaluation positive, simple et lisible, vecteur de progrès, de motivation et d'initiative des élèves. Pour améliorer le suivi des apprentissages et qualifier ce parcours, le livret scolaire unique (LSU) fait état des bilans de fin de cycle et des attestations officielles obtenues par l'élève. Il est également possible, dans le cadre du projet pédagogique d'EPS, de le compléter et de l'éclairer par des pièces complémentaires, valorisant ainsi davantage ses acquisitions et son parcours (EPS, AS, JOFF, expériences, actions, projets en lien aux parcours de santé, citoyen, avenir et culturel).

Une nouvelle disposition réglementaire actualise l'enseignement de la natation scolaire en mettant l'accent sur les premiers apprentissages. [Arrêté, décret et Note de service du 28-02-2022 BO 3 mars 22]. L'ASSN est renommée ASNS (Attestation du Savoir Nager en Sécurité) et devient la référence dans les domaines scolaire et extrascolaire. Le test d'aisance aquatique devient Pass-Nautique qui permet un accès aux activités nautiques.

Les épreuves ponctuelles

La participation des enseignants aux examens et aux concours de recrutement fait partie intégrante de leurs obligations de service (surveillances, élaboration des sujets, interrogations, participation à des jurys, saisie des notes...). Cette mission reste prioritaire sur toutes les autres.

Les épreuves ponctuelles étant fixées par le SIEC <u>du 23 au 26 mai 2023</u> pour l'enseignement commun, il est impératif pour les enseignants de se rendre disponibles à ces moments pour assurer ces tâches de jury. L'an dernier, plus de 600 professeurs répartis sur 21 centres d'examens ont assuré le bon déroulement de ces épreuves. L'inspection pédagogique régionale d'EPS les remercie chaleureusement.

D'autres épreuves ponctuelles concernant l'enseignement optionnel, les enseignements de spécialités, les mentions complémentaires et l'unité facultative de la voie professionnelle seront organisées selon d'autres dates à venir.

Une note d'examens viendra préciser le calendrier et les modalités de ces différentes épreuves. La plateforme lPackeps indiquera également les périodes de l'année à préserver.

Une culture du développement professionnel réaffirmée :

Le suivi de la carrière des enseignants institué dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) s'articule autour de deux temps distincts et complémentaires :

L'accompagnement collectif et/ou individualisé :

- Il peut intervenir à tout moment de la carrière, selon les besoins, les contextes ou les opportunités.
- Il peut prendre des formes et des temporalités diverses selon les besoins des personnels, des équipes ou des établissements y compris en distanciel par les outils numériques.

• Il peut envisager les dimensions disciplinaires ou transversales de l'action éducative.

Le corps d'inspection souhaite autant que faire se peut installer de nouveau un accompagnement collectif en complément des rendez-vous de carrière individuels. Ce temps dédié à l'équipe éducative disciplinaire a vocation à qualifier l'organisation des enseignements au-delà de l'action éducative quotidienne du professeur.

A travers cette action d'accompagnement, le corps d'inspection souhaite aussi porter une attention particulière aux « jeunes » équipes (néotitulaires) et/ou celles n'ayant pas encore reçu de visite de l'IA-IPR référent.

Ces moments s'appuieront sur un « diagnostic partagé » préalablement renseigné par l'équipe disciplinaire et permettront au collectif de se projeter à travers une feuille de route formalisée conjointement pour les trois ans à venir.

Le rendez-vous de carrière :

Pour rappel, cette évaluation se concrétise par trois temps de rendez-vous de carrière, pour les enseignants ayant une année d'ancienneté au 6ème échelon, ceux dont l'ancienneté au 8ème échelon se situe entre 18 mois et 30 mois, ainsi que ceux accédant à la plage d'appel à la hors classe, soit un an d'ancienneté au 9ème échelon.

- Il est pensé et conduit comme un véritable moment d'échanges, comme un point d'étape sur le parcours professionnel de l'agent, sur son engagement et sur ses compétences.
- Il s'appuie le plus souvent sur l'analyse partagée d'une leçon d'EPS. Celle-ci doit révéler votre capacité à concevoir, réfléchir, formaliser des intentions didactiques structurées et opérationnaliser un projet pédagogique adapté au public concerné dans le cadre des exigences programmatiques.
- Nous vous invitons à l'anticiper en menant une analyse réflexive sur ce qui fonde, organise et projette votre parcours professionnel. Le document de référence de l'entretien peut vous y aider. Le formaliser et l'adresser en amont de sa visite à votre inspecteur référent c'est mettre en exergue ce qui vous caractérise professionnellement. C'est une mise en valeur de votre professionnalité, de votre engagement pluriel du quotidien au service des parcours de formation de vos élèves. C'est aussi mentionner vos atouts et vos besoins.
- Il vous appartiendra de le prolonger bien au-delà de ce moment, en maintenant une dynamique individuelle et collective de formation tout au long de votre vie professionnelle.

Ces différents moments s'appuient sur la complémentarité et l'authenticité des regards du professeur, de l'inspecteur et du chef d'établissement. Ils s'inscrivent dans une perspective de développement professionnel. Cette dynamique vertueuse doit pouvoir s'incarner à travers un engagement pluriel au service du système éducatif (principalat, jury et commissions d'examens, référent numérique, actions de formation et d'accompagnement des pairs, développement durable, culture, JOP24, UNSS...)

L'exercice du tutorat, en particulier lorsqu'il s'exerce auprès de nos étudiants, professeurs stagiaires et professeurs néotitulaires, demeure une priorité académique. Suite aux réformes de la formation initiale, ce sont pour cette année plus de 300 étudiants/professeurs stagiaires que nous aurons à accompagner selon des modalités de stage différentes.

Nous savons pouvoir compter sur vous pour exercer ces missions d'accompagnement.

Le groupe des <u>IA-IPR EPS</u> et les chargés de mission vous souhaitent une excellente année scolaire.